



Accident du travail j'ai une perte de salaire importante ?

Par **caiman69**, le **28/04/2014** à **17:46**

Bonjour

Suite à un accident du travail en 2008 employé territorial fonction publique (6 interventions chirurgicales plus tard) la commission de réforme a statué réformé dans ma fonction puis bilan de compétence puis reclassement.

Le soucis le reclassement ma fait perdre 300€ net sur mon salaire (prime)

trouvez vous cela normal, je n'ai pas voulu cet accident alors pourquoi je suis le perdant dans l'histoire??????

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **28/04/2014** à **18:00**

Bonjour,

Même si l'on ne trouve pas cela "normal", je vois pas ce que l'on peut vous dire si les règles de l'accident du travail ont été respectées y compris la mise en cause éventuelle de l'employeur pour faute inexcusable si c'est le cas...